

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.12.403

**Convention  
opérationnelle  
d'action foncière pour  
la revitalisation du  
centre-ville entre la  
commune de Ruelle-  
sur-Touvre,  
GrandAngoulême et  
l'Etablissement  
Public Foncier de  
Nouvelle Aquitaine -  
avenant n°1**

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Eric BIOJOUT

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Denis DUROCHER à Roland VEAUX, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY

**Suppléant(s)** :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.12.403**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur MONIER

**CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE ENTRE LA COMMUNE DE RUELLE-SUR-TOUVRE, GRANDANGOULEME ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE - AVENANT N°1**

Par délibération n°457 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé une convention opérationnelle dont l'objet est l'action foncière pour la revitalisation de centre-ville entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA), la commune de Ruelle-sur-Touvre et GrandAngoulême.

Aujourd'hui, il convient de proposer un avenant n°1 afin de modifier le périmètre d'intervention de l'EPF-NA.

En effet, de nouveaux secteurs du centre-ville sont ciblés pour une politique active d'intervention foncière :

- Réinvestissement d'une propriété de caractère vacante (avenue Jean-Jaurès hôtel de la direction Naval Groupe)
- Ancien cinéma (avenue Jean-Jaurès, impasse de l'hôtel)
- Ilot au 5-7 rue Charles Gide
- Immeuble mixte rue Camille Pelletan.

De plus, le périmètre du quartier de l'église est supprimé de cette convention, car une nouvelle convention portant uniquement sur ce site est en cours d'élaboration.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention relative à l'action foncière pour la revitalisation du centre-ville entre la commune de Ruelle-sur-Touvre, GrandAngoulême et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, afin de modifier le périmètre d'intervention du projet et supprimer le périmètre du quartier de l'église.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer cet avenant et tout document à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**30 décembre 2020**

**Affiché le :**

**30 décembre 2020**